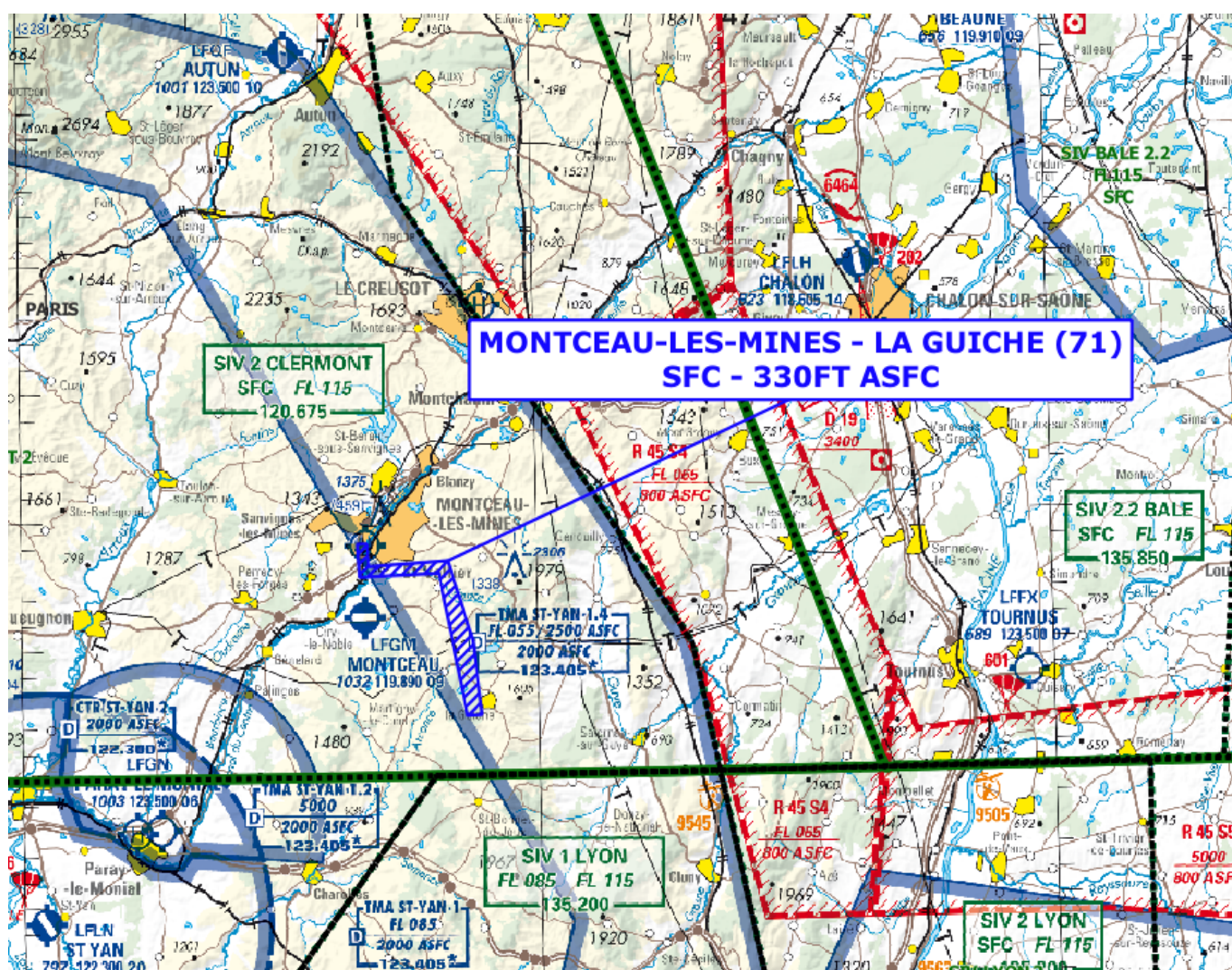


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT MONTCEAU-LES-MINES - LA GUICHE) au profit de vols d'aéronefs sans équipage à bord, hors vue de jour, dans le département de la Saône-et-Loire (71)

En vigueur : Du jeudi 26 mars au vendredi 29 mai 2026

Lieu : FIR : Paris LFFF

ZRT MONTCEAU-LES-MINES - LA GUICHE



ACTIVITÉ

Vols d'aéronefs sans équipage à bord évoluant hors vue de jour.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 0800 à 1700 (été - 1H)

ZRT MONTCEAU-LES-MINES - LA GUICHE

- Du 26 mars 2026 à 0800 au 29 mai 2026 à 1600

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- Clermont INFO : 120,675 MHz

GESTIONNAIRES

Société DELIVRONE Tél. +33(0)2.79.58.00.88

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs sans équipage à bord mis en œuvre par le gestionnaire ;
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte rendus par les organismes habituels.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT MONTCEAU-LES-MINES - LA GUICHE****LIMITES LATÉRALES**

46°39'06"N 004°19'37"E
 46°39'06"N 004°20'11"E
 46°38'13"N 004°20'14"E
 46°38'23"N 004°24'52"E
 46°35'15"N 004°26'15"E
 46°32'22"N 004°26'42"E
 46°32'21"N 004°25'51"E
 46°37'54"N 004°24'20"E
 46°37'48"N 004°19'43"E
 46°39'06"N 004°19'37"E

LIMITES VERTICALES

SFC / 330 ft ASFC

ORGANISMES A CONTACTER

Société DELIVRONE. Tél +33(0) 2.79.85.00.88